L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis *dont le nombre d'insertions ne sera pas limité*, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on ne indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur TUSCARORA, capt. W Wright, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour la dite destination, et les ports intermédiaires, Vendredi, à 4 heures P. M., pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & Co.
15 avril

POUR LA MOBILE (par le lac.)

La goelette paquebot MONTGOMERY, capt. A. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à TOURNE & BECKWITH.
15 avril no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goélette SPY capitaine A. Smith, prête à prendre à bord la plus grande partie de sa cargaison qui est en partie consignée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 avril Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA VERA CRUZ.

Le bark mexicain bien connu, GEN. SANTANA, capitaine Vonstavoren, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment pour la susdite destination, pour balance du fret ou passage, s'adresser à
13 avril M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goelette fine voilière A. I. PENSYLVANIA capitaine D. Depas, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment, pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à son bord ou à D. MARSTON.
13 avril—1 rue Bienville no. 12.

POUR APALACHICOLA.

La goelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.
13 avril Nouvelle Levée, nos. 28 & 29.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

Le paquebot régulier, goelette BRILLANTE, capitaine Brown, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins neufs, ou à TOURNE & BECKWITH.
13 avril Nouvelle Levée, nos 28 & 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

---

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau papebot, fin voilier, goélette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins neufs ou à TOURNE & BECKWITH,
10 avril Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement).

Le navire fin voilier, de première classe, MATTAKEESETT, capitaine Dew, sera expédié sous peu de jours. Pour passage, ayant de beaux emménagemens pour loger 4 à 6 passagers, s'adresser à bord ou à FRD. PERRET & GALLY.
Javel 7]

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. I. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à TH. NICOLET & Co.
7 avril rue Bienville no 26.

POUR HAVRE.

La goelette MARY & FRANCES, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capt. Auld, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; *pour la balance du fret et pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à* JOHN CROSBY.
2 avril— rue de la Douane, no 16.

Succession de feu Dect. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à Pencan, à la Bourse, *encoignure des rues* de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu dect. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 22 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque (en faveur de la corporation de la Nouvelle Orleans) de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. *L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque* de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

Le maison est vendue sujette à un bail (à raison de $35 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2, Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en brique.

2. Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté *par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel* Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Ville-é avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissa-t-il par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présente non offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de *rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable*, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandis qu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'en suivant la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque *spéciale* jusqu'à parfait paiement.

3, Un lot de terre situé en cette villle, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de 816 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un *mois d'avis par écrit.*

ACTIONS.

98 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 W F C DUPLESSIS, *rég.*

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN A COULISSES DE L'OUEST FELICIANA

DES propositions seront reçues par le soussigné, à son bureau à Woodville, Mississipi, jusqu'au 15 mai suivant, pour graduer et faire les ponts dans un espace de 15 milles sur le chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana, à partir du fleuve Mississipi jusqu'au Bayou Sarah, en prolongeant dans le nord. Les plans, profils et désignation des travaux seront exibiés au susdit bureau jusqu'au jour de l'adjudication.

Par ordre des directeurs de la compagnie,

SAM. H. KNEASS,
Ing. en chef de la comp. du chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana.
3 avril

TRAITES *sur Paris et Londres, à vendre par*
(14 avril) P. J. TRICOU, rue St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI 18 avril, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi.

La mulâtresse esclave Charlotte, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière américaine, blanchisseuse et repasseuse, domistique de maison en général, sujet fidèle, qui n'est vendue que parceque son maitre n'en a plus besoin. Depuis 5 ans elle habite cette ville, et on la garantit de tous les vices et maladies prévus par la loi. Conditions, comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 avril

---

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et la Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril 1835, il sera vendu, le Vendredi 17 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, au no. 93, rue de Chartres, près de la rue Conti.

Un assortiment de marchandises sèches, étagères, comptoires &c., abandonnés à leurs créanciers par Ratti & Pipon. Conditions comptant. 8 avril

---

PAR F. DUFILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 28 mars 1835, il sera vendu le mardi 5 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, Peselaye ci après, dépendant de la succession de feu Alexander Delhommer, savoir:

Jos, âgé de 25 ans, nègre de champ, maronneur.

Conditions: la moitié payable le 1er mars 1836; et l'*autre moitié le 1er mars 1837, en billets endossés à satisfaction* et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 avril

---

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Vendredi, 1er. mai, à midi précis à la *Bourse de Hewlett, si et e n'est pas vendue à l'amiable* d'ici à cette époque, la négresse MARIE, officiane âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

On ne la vend que par ce que son maître part pour France. S'adresser au bureau d'encan, rue de Chartres no. 110.
7 avril

PAR MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le lundi 20 d'avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett; les esclaves suivans: pour compte de la succession de feu Jules Balice: Sally, Fanny, Mary, Nancy, Charlotte et ses 32 enfans, John Randolph, Matilda, Bristol, Barney, Johnson, Gingo, Oliver et Mary.

Conditions: payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 mars

---

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour opérer un partage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs.

Une terre établie en briqueterie, située dans la paroisse St. Tammany; au bord du Bonfouca, entre les bayous Liquet et Liberté; *le tout conformément au plan dressé par* A. d'Hébécourt, député voyer de la Nouvelle Orléans, le 6 décembre 1831; lequel est déposé au magasin des susdits encanteurs et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: 1, 2 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7 avril

---

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril 1835, il sera vendu le vendredi 17 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, au no 93, rue de Chartres, près de la rue Conti,

—Un assortiment de marchandises sèches, étagères, comptoirs, abandonnés à leurs créanciers, par Ratti & Pipon. Conditions—comptant. 7 avril

---

PAR FERANNDEZ & WHITING.

Succession de feu Edouard Lauve.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves et sous la direction des exécuteurs testamentaires, il sera vendu, Lundi 20 courant, à la Bourse, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Edouard Lauve.

1. Un terrain situé rue des Ursulines, entre Royale et Condé, ayant 40 pieds de face et 125 pieds de profondeur, mesure française, borné du côté de la rue Condé par la *propriété de M. John A. Merle*, et de l'autre côté *par les* propriétés suivantes:

Une maison en briques à un étage, et les bâtisses y attenantes, et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été la demeure du décédé.

Un terrain situé à côté du même, ayant 18 pieds 9 pouces de face et 85 pieds de profondeur, mesure française, ayant dessus une maison et une cuisine en briques le tout à trois étages, &c.

LES ESCLAVES SUIVANTS,

1. Clarisse, négresse créole, âgée de 45 ans, cuisinière, adonnée à la boisson, mais bon sujet.

2. Sophie, négresse créole, de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, excellent sujet.

3. Thérèse, négresse créole, fille de Clarisse, âgée de 20 ans, couturière et domestique de maison, bon sujet.

4. Pauline, mulâtresse créole, fille de Clarisse, âgée de 19 ans, domestique de maison, bon sujet.

5. Patience, négresse de 22 ans, couturière et domestique, bonne à tout très bon sujet, depuis 8 ans dans le pays.

6. Nancy, de 30 ans, blanchisseuse et repasseuse, et bonne cuisinière et domestique de maison, bon sujet, depuis 8 ans dans le pays, a William son fils, mulâtre de 5 ans.

7. *Killian, négresse créole, de 35 ans, domestique de* maison, propre à tout et très bon sujet.

8. Voitaire, nègre créole de 21 ans, cocher, ouvrier et bon domestique de maison.

ACTIONS DE BANQUE.

195 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

4 Actions aussi dans la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans, sur les quelles $70 ont été payées sur chaque action.

Conditions: Les esclaves, à 6 et 12 mois de crédit, en bons billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les propriétés foncières, à 1 et 2 ans, en bons billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Les actions, payables comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 avril—

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi,

James H. Caldwell, R. F. Canfield,
Thomas Banks J. Berry,
Joshua Baldwin, J. R. Sterrett,
T. C. Cash, Wm. Debuys,
George M. Lee, Commissaires.
9 avril—30

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigées en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT, } Directeurs.
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER.

Par ordre de la direction,
L. M. GENERES,
13 avril—30 Secrétaire.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Carrollton.

CONFORMEMENT au provisions de la 4me. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4e. de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.
14 avril—30 L. E. GENERES.

TENEUR DE LIVRES.

UN teneur de livres désire s'employer dans cette capacité, ou à tirer des comptes, faire des entrées dans les livres et les balancer et faire des écritures de toute sorte. S'adresser rue *Tchoupitoulas*, no 35. 3 avril

---

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Mexique, consistant principalement en pots à ances, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Mexique, à vendre par
JAMES M. CROSBY.
9 avril— rue de Chartres no, 40.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Sampson Blossman demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régiste des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite *ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément* à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Et étant à ma connaissance que le dit Sampson Blossman est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite et vendu epar MM. Hewlett & Bright encanteurs pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 29 janvier dernier, d'après un ordre de cette cour en date du 22 décembre 1834, dans la succession de feu Moses Smith Meeker, lequel ordre fut rendu sur la demande des executeurs testamentaires du dit défunt.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE.

Trois lots de terre situés dans le faubourg Marigny *ayant chacuns 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Champs* Elisées ou le Chemin à Coulisses de Ponchartrain, sur 102 pieds 10 1-2 pouces de profondeur, entre les rues Craps et Amour, ces trois lots de terre se touchant et ont chacun une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, comme sur plan exposé le jour de la vente et désigné par les nos. 3, 4 et 5.

Un autre lot de terre situé aussi dans le faubourg Marigny désigné par le no. 8, dans le carré no. 96, comme sur un plan fait par le voyer de la ville le 1er. de septembre 1834. Le dit lot de terre mesurant 50 pieds 8 pouces de face sur la rue de la Vertu sur 150 pieds de profondeur entre les rues Français et le Canal Marigny.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus au dit Sampson Blossman est comme suit savoir: pour le lot numéro 3, dix-sept cent piastres; pour les lots nos. 4 et 5 trois mille deux cent piastres et pour le lot no. 8, soixante *piastres faisant ensemble la somme de $4960* payable comme suit, savoir: L'acquéreur s'obligant à payer les billets de feu Moses Smith Meeker et prenant la revenson de l'hypothèque, savoir: sur le lot no. 3, faisant face à la rue Champs Elisées $366 66 2-3 100, due le 6 avril 1835; et $366 66 2-3 100 due le 6 avril 1836; et sur les lots no. 4 et 5 faisant aussi face à la rue Champs Elisées $733 33 1-3 100 du le 6 avril 1835; et $733 33 1-3 100 due le 6 avril 1836 et la balance de plus que le montant du dit hypothèque payable à 6, 12 & 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis *ou le temps* et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans 30 jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour les quelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 16ème. jour du mois de mars A. D. 1835.

27 mars—4 W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire.—Irving J. Herschell vs. ses créanciers.—*Attendu que Irving J. Herschell*, détenteur insolvable, actuellement détenu, en conformité avec l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour en obtenir le bénéfice, a présenté sa *petition et cédule à la cour du 1er. District Judiciaire* de l'Etat de la Louisiane. Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont cités à comparaître par devant la dite cour, jeudi, le 30ème. jour du mois d'avril, à 10 heures du matin, pour y déduire les raisons pour lesquelles la prière du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas élargi.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 7me. jour d'avril, l'an de notre seigneur 1835.

9 avril—2ps J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Present l'honorable Charles Maurian,—no. 8180—Henry Subrechi contre ses créanciers et les créanciers de Subrechi et Brodé, 7 avril 1835. La cession de biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présent acceptée par la Cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire soit tenue en l'office de Félix Grima, notaire public, le 20 du présent mois, pour y délibérer sur la demande du pétitionnaire et que toutes poursuites contre ses biens et sa personne soient suspendues. N. Orléans 7 avril 1835.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Par ordre de la Cour Augustin, N. Orléans 8 avril 1835.

9 avril—3,2ps P. A. GUYOL, greffier.

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général; en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui régnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui desireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Guthrac, *coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.*

P. S. Mrs. Marcus & Co. prendront également des arrangemens pour des apprentis. 9 avril—

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 230 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A. ST. GEORGES,
7 mars rue St. Louis, no 78

ATTENDU que François *Dutillet s'est adressé à moi* à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 *mars* 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3. Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Deléry, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831 pour la *somme de huit mille piastres* souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit lui se à la secrétairerie d'état et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

(L. S.) E. D. WHITE.

Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE,
27 mars secrétaire d'Etat.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son choix, sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins et garantis MEDOC. 29 fév—4m

---

VINS—50 barrillets vin sec de Malasia, 20 do canarg, 20 do St. Lucar, 10 porto, 2 demi pipes vieux sherry, 500 caisses de claret, à vendre par
WHITE & Co.
12 avril rue de la Douane, no. 20.

GOUDRON DE CHARBON DE TERRE.

CET article si utile est apprécié de jour en jour. Un grand nombre d'habitans ont éprouvé avec quel succès cette matière *rendait les toitures en bois imperméables* et conservait les barrières, enclos etc. Les habitans, les capitaines de navires de toutes classes, les constructeurs en général sont informés que la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans peut fournir cet article en quelque quantité que ce soit, et à des prix beaucoup plus modérés qu'on ait pu jamais l'obtenir, puisqu'on gagne les frais d'importation.

☞Ce goudron mélangé avec du sable fin et un peu de chaux fait un excellent ciment pour les toitures en tuiles et bouche tous les égouts.

Compagnie des travaux du gaz, 31 mars 1835.

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.
13 avril P. CUSACHS & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

La dite récompense sera payée à celui qui ramènera au soussigné le nègre PETER, parti marron dimanche dans l'après midi. Ce *nègre est âgé* de 20 ans, taille de 5 pieds 6 à 8 pouces; il a une jolie figure, l'air riant, quand on lui parle; il appartenait dernièrement à M. Beach de qui je l'ai acheté; il paraît très ennemis et n'est pas un mauvais sujet. Il aura été débauché par un de mes nègres nommé Joseph avec qui il était sorti dimanche.

☞Les capitaines de navires et autres embarcations sont invités de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des lois.

16 avril—5. A. LACOUTURE.

Succession de Samuel Hart.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Lundi 20 avril 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à Pencan, pour compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir:

NEUF lots de terre situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Louisa, Pearl et Delord, désignés par les numéros 1 au no. 9, d'après un plan dressé par Charles F. Zimpel, député arpenteur général, en date du 16 décembre 1824.

1o. Le lot no. 1 mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces et 40 pieds de large dans le fonds, borné du côté de Pearl street, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre en partie par le no. 2 et en partie par la propriété du dit N. Goodale, et dans le fonds par la propriété du dit N. Goodale, ensemble la maison en briques, en mauvais état.

2o. Le lot no. 2 borné d'un côté par le lot no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Delord, 40 pieds 4 pouces dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fonds par la propriété de N. Goodale, ensemble la maison en briques à 2 étages et autres améliorations.

3o. Le lot no. 3, borné d'un côté par le no. 2, et de l'autre par le no. 4, mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, 25 pieds 10 pouces dans le fond, et 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fond par la propriété de N. Goodale, ensemble avec la maison à 2 étages en briques et autres améliorations.

4o. Le lot no. 4 attenant d'un côté au lot no. 3, et un passage ou une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans toute la profondeur, et mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue Delord, 19 pieds 2 pouces dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fond par la propriété de N. Goodale, ensemble la maison en briques à 2 étages, non encore achevée.

5o. Le lot no. 5 formant l'encoignure des rues New Levee et Delord, et mesurant 22 pieds 4 pouces de face à la rue New-Levee, 51 pieds 9 pouces de face à la rue Delord, 57 pieds 9 pouces de profondeur, attenant au lot no. 6 et 21 pieds 11 pouces de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble la maison en briques à 3 étages y compris le rez de chaussée.

6o. Le lot no. 6, borné d'un côté par le terrain no. 5, et de l'autre par le lot no. 7, et mesurant 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue New Levee, 67 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no. 5, et 63 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no. 7 et 21 pieds 1 pouce de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble la maison en briques à 3 étages y compris le rez de chaussée.

7o. Le lot no. 7, borné d'un côté par le terrain no. 6 et de l'autre par le terrain no. 8, et mesurant 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue New-Levee, 63 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no. 6, et 69 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble le hangard (one story shed building unfinished) non achevé.

8o. Le lot no. 8, borné d'un côté par le lot no. 7 et de l'autre par le lot no. 9 et mesurant 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue New Levee, 69 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot no. 7, et 25 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large, à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble le *hangard (one story shed building unfinished)* non achevé.

9o. Le lot no. 9, borné d'un côté par le lot no. 8, et de l'autre par la propriété de N Goodale, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue New-Levee, 75 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 80 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne d'une propriété du dit N. Goodale et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces à l'usage commun des lots nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble le hangard (one story shed building unfinished) non achevé.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régt. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. public, aux frais des acquéreurs.
17 mars

Succession de feu Capit. George W. Morgan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le register des testaments—Mardi, 28 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu capit. George W. Morgan, la propriété ci-après décrite, savoir:

La goelette BANNER, de 96 tonneaux, avec ses agrès et appareaux, maintenant à l'autre côté du fleuve, vis à vis le ferry.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
25 mars W F C DUPLESSIS, rég des test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testaments—lundi 4 mai 1835, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans cette ville, désigne par le numero cinq, dans l'îlet douze, entre les rues Canal; Marais. Tremé et Jackson, *mesurant soixante pieds sur la rue du Canal* sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de bois, cuisine, hangars à laver, écuries etc le tout entouré.

Conditions de la vente: Quinze cent gourdos comptant, la balance à un crédit de douze et dix-huit mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Stephen K. Baron. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession ait lieu pardevant Hilary B. Canas, not. pub, le jeudi, 30 avril 1835, afin de délibérer généralement sur les affaires de la succession et de *donner leur avis sur les